



ᐃᓄᐃᑦ ᑕᐱᓃᑦ ᑲᓄᑕᑦ  
INUIT TAPIIRIT KANATAMI



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

# GUIDE DU PROGRAMME

pour le

Programme de recherche

Canada-Inuit-Nunangat-Royaume-Uni dans

l'Arctique

2021-2025

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE 1 : APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS DE RECHERCHE.....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 2 : COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE.....</b>	<b>13</b>
1. ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT.....	14
1.1 ADMISSIBILITÉ DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE.....	14
1.2 ADMISSIBILITÉ DES PROJETS.....	14
2. PROCESSUS DE CANDIDATURE.....	15
3. LETTRE D'INTENTION.....	15
3.1 DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS.....	15
3.2 SOUMISSION DE LA LETTRE D'INTENTION.....	16
3.3 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE.....	16
3.4 ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DU PROJET ET DES SUJETS TRANSVERSAUX..	17
4. PROPOSITIONS COMPLÈTES.....	17
4.1 DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS.....	17
4.2 SOUMISSION DE PROPOSITIONS COMPLÈTES.....	19
4.3 ÉVALUATION DES PROPOSITIONS COMPLÈTES.....	20
5. ANNONCE DES RÉSULTATS ET OCTROI DU FINANCEMENT.....	21
6. DATES IMPORTANTES.....	22
7. DESCRIPTION ET NATURE DU FINANCEMENT.....	22
8. DURÉE ET GESTION DU FINANCEMENT.....	23
8.1 DURÉE DU FINANCEMENT.....	23
8.2 MODIFICATIONS DE DATES.....	23
9. SUIVI ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS.....	23
10. ÉTHIQUE ET CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE.....	23
11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	24
12. INTÉGRITÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION.....	24
13. ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION.....	25
14. RESPONSABILITÉ.....	25
15. INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE.....	25
16. DÉLAI POUR LA DIVULGATION PUBLIQUE DU RAPPORT FINAL.....	25

## LEXIQUE

Pour les besoins du *Guide du programme*, les définitions suivantes s'appliquent. En cas de divergence entre les versions de différentes langues, la version anglaise prévaudra.

<i>Partenaire</i>	Désigne un partenaire du <i>Programme de recherche Canada-Inuit-Nunangat-Royaume-Uni dans l'Arctique</i> , incluant Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), UK Research and Innovation (UKRI), Savoir polaire Canada (POLAIRE), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), Agence Parcs Canada (PARCS) et Fonds de recherche du Québec (FRQ).
<i>Partenaire de financement</i>	Désigne un partenaire du programme qui octroie des contributions financières au programme, notamment UKRI, POLAIRE, CNRC, et FRQ.
<i>Établissement gestionnaire</i>	Désigne une organisation qui reçoit et gère des fonds dans le cadre du programme au nom d'un chercheur principal ou d'une chercheuse principale ou d'un cochercheur ou d'une cochercheuse qui est affilié de cette organisation. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales et les cochercheurs ou cochercheuses sont des personnes physiques qui font partie de l'équipe de recherche à titre personnel ou de représentant ou représentante de leur organisation affiliée, et qui reçoivent des fonds du programme uniquement par l'intermédiaire de leur organisation affiliée.
<i>Guide du programme</i>	Désigne le document rédigé conjointement par les partenaires et qui contient des renseignements sur l'appel de propositions de projets de recherche, les thèmes de recherche, ainsi que les critères d'admissibilité et d'évaluation, et des instructions sur la manière de soumettre une demande. Le <i>Guide du programme</i> est destiné à la communauté de recherche et décrit les connaissances à combler.
<i>Équipe de recherche</i>	Désigne les membres d'un projet de recherche qui participent à la réalisation de la recherche et contribuent de manière considérable à son développement. L'équipe de recherche doit être composée de deux chercheurs principaux ou chercheuses principales (un ou une du Royaume-Uni, et un ou une du Canada). L'équipe de recherche peut également compter des cochercheurs ou cochercheuses et des collaborateurs ou collaboratrices. Les équipes de recherche doivent inclure, en tant que membre financé, un Inuit ou une Inuite, ou un représentant ou une représentante d'une organisation de revendications territoriales des Inuits ou leur délégué ou déléguée, ou une communauté de l'Inuit Nunangat.
<i>Chercheur principal ou chercheuse principale</i>	Un chercheur principal ou une chercheuse principale est un membre financé de l'équipe de recherche. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales doivent recevoir un financement d'au moins un des partenaires de financement, par l'intermédiaire de leur établissement gestionnaire. Les critères définissant un chercheur principal ou une chercheuse principale se trouvent dans le <i>Guide du programme</i> et dans les conditions générales relatives au financement de la recherche propres à chaque partenaire de financement. Il est souhaitable que le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne soit un Inuit ou une Inuite, ou un représentant ou une représentante d'une organisation de revendications territoriales des Inuits ou leur délégué ou déléguée, ou une communauté de l'Inuit Nunangat. Le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne est conjointement responsable, avec le chercheur principal ou la chercheuse principale du Royaume-Uni, de la direction scientifique et de la réalisation du projet de recherche. Chaque chercheur principal

	<p>ou chercheuse principale est responsable des aspects administratifs et financiers liés à son propre financement. Le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne fera office de secrétaire aux fins de la demande de financement et aura la responsabilité de remplir la lettre d'intention et la proposition complète sur la plateforme en ligne FRQnet au nom de son équipe de recherche. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales sont des personnes physiques qui font partie de l'équipe de recherche à titre personnel ou de représentant ou représentante de leur organisation affiliée.</p>
<i>Cochercheur ou cochercheuse</i>	<p>Un cochercheur ou une cochercheuse est un membre financé de l'équipe de recherche. Les cochercheurs ou cochercheuses doivent recevoir un financement d'au moins un des partenaires de financement, par l'intermédiaire de leur établissement gestionnaire. Les critères définissant un cochercheur ou une cochercheuse se trouvent dans le <i>Guide du programme</i> et dans les conditions générales relatives au financement de la recherche propres à chaque partenaire de financement. Si le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne n'est pas un Inuit ou une Inuite, ou un représentant ou une représentante d'une organisation de revendications territoriales des Inuits ou leur délégué ou déléguée, ou une communauté de l'Inuit Nunangat, il ou elle doit être un cochercheur ou une cochercheuse. Les cochercheurs ou cochercheuses sont des personnes physiques qui font partie de l'équipe de recherche à titre personnel ou de représentants ou représentantes de leur organisation affiliée et qui apportent une contribution significative au projet de recherche.</p>
<i>Collaborateur ou collaboratrice</i>	<p>Un collaborateur ou une collaboratrice n'est pas un membre financé de l'équipe de recherche. Les contributions des collaborateurs et collaboratrices sont de nature non financière. Les collaborateurs et collaboratrices ne peuvent pas recevoir de financement de la part d'un partenaire de financement au cours du programme. Cependant, certaines dépenses peuvent être admissibles à un remboursement selon les conditions générales respectives de chaque partenaire de financement. Les critères définissant un collaborateur ou une collaboratrice se trouvent dans le <i>Guide du programme</i> et dans les conditions générales relatives au financement de la recherche propre à chaque partenaire de financement. Un collaborateur ou une collaboratrice apporte une expertise précise au projet.</p>
<i>Lettre d'intention (LI)</i>	<p>Désigne le formulaire électronique qui doit être rempli sur la plateforme en ligne FRQnet, dans lequel l'équipe de recherche expose son intérêt à mener des recherches dans le cadre de l'un des thèmes définis dans le <i>Guide du programme</i>. La lettre d'intention a pour objectif de qualifier les équipes de recherche en fonction des critères d'admissibilité de chaque partenaire de financement, et de valider la pertinence du projet pour l'Inuit Nunangat et les thèmes de recherche établis.</p>
<i>Proposition complète</i>	<p>Désigne le formulaire électronique qui doit être rempli sur la plateforme en ligne FRQnet, par les équipes de recherche ayant été sélectionnées suivant leur lettre d'intention. La proposition complète expose en détail le projet de recherche que les équipes de recherche ont l'intention de réaliser dans le cadre des thèmes de recherche décrits dans le <i>Guide du programme</i>. Outre les renseignements détaillés, elle doit être accompagnée d'un budget détaillé, ainsi que des documents justificatifs indiqués dans le <i>Guide du programme</i>.</p>

<i>Règles générales communes (RGC)</i>	Les Règles générales communes adoptées par les FRQ, et leurs mises à jour éventuelles, régiront l'administration du programme par le FRQNT, ainsi que le remboursement des frais des évaluateurs et des évaluatrices. Les établissements gestionnaires qui reçoivent le supplément de financement des FRQ seront également régis par les <i>Règles générales communes</i> (RGC) qui constituent les conditions générales de financement de la recherche de ce partenaire de financement.
<i>Inuit Nunangat</i>	L'Inuit Nunangat constitue la zone géographique visée par le programme. L'Inuit Nunangat est la patrie des Inuits et englobe 51 communautés de la région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest), du Nunavut, du Nunavik (Nord du Québec) et du Nunatsiavut (Nord du Labrador). L'Inuit Nunangat est une région géographique, politique et culturelle distincte qui englobe près d'un tiers de la masse continentale du Canada et d'importantes zones extracôtières. De vastes zones sont cogérées par les Inuits et les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux dans le cadre de régimes de gestion des terres et des ressources établis par cinq ententes entre les Inuits et la Couronne sur les revendications territoriales (la <i>Convention définitive des Inuvialuit</i> , l' <i>Accord du Nunavut</i> , la <i>Convention de la Baie James et du Nord québécois</i> ; l' <i>Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik</i> ; et l' <i>Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador</i> ). L'Inuit Nunangat comprend les terres, les eaux intérieures, les zones arctiques et extracôtières, ainsi que les terres et les eaux recouvertes de glace.
<i>Stratégie nationale inuite sur la recherche</i>	La <i>Stratégie nationale inuite sur la recherche</i> (SNIR) qui a été adoptée par l'ITK en 2018 est axée sur cinq secteurs prioritaires qui nécessitent une action coordonnée pour faciliter la recherche dans l'Inuit Nunangat et pour en assurer l'efficacité, l'incidence et l'utilité pour les Inuits.
<i>Entente de financement</i>	Entente contractuelle entre un partenaire de financement et un établissement gestionnaire, dans laquelle sont décrites les conditions de gestion de l'attribution et des décaissements des fonds.
<i>Comité de pertinence</i>	Comité constitué de représentants et représentantes nommés par les partenaires et qui seront convoqués pour effectuer les évaluations de l'admissibilité et de la pertinence des lettres d'intention.
<i>Comité d'évaluation</i>	Comité constitué d'experts et d'expertes externes qui seront convoqués pour effectuer l'évaluation scientifique des propositions complètes.

# **CHAPTIRE 1: APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS DE RECHERCHE**

**dans le cadre du  
Programme de recherche Canada-Inuit  
Nunangat-Royaume-Uni dans l'Arctique  
2021-2025**

## **Détails de haut niveau concernant ce programme**

Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), United Kingdom Research and Innovation (UKRI), Savoir polaire Canada (POLAIRE), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), Parcs Canada (PARCS), et les Fonds de recherche du Québec (FRQ) sont fiers de lancer conjointement un appel de propositions de projets de recherche sous le Programme de recherche Canada-Inuit Nunangat-Royaume-Uni dans l'Arctique (Programme), dont les thèmes sont liés aux changements d'origine climatique des environnements terrestres, côtiers et marins proches du rivage dans l'Inuit Nunangat, ainsi qu'aux impacts sur la santé et le bien-être des Inuits et des collectivités.

Les répercussions actuelles et futures des changements environnementaux sur l'économie, la société, la culture et la santé des collectivités inuites sont d'une importance cruciale. Les populations inuites sont touchées de façon disproportionnée par une multitude de défis qui ont des répercussions négatives sur les déterminants sociaux de leur santé, notamment la sécurité alimentaire, le logement et le bien-être mental. Plusieurs de ces défis seront exacerbés par les changements rapides de leur environnement.

Les projets appuyés dans le cadre de cet appel de propositions doivent inclure une représentation concrète de plusieurs domaines de recherche, notamment l'environnement, la société, la culture, la santé, la conception et l'ingénierie. On s'attend à ce que la majorité des recherches menées dans le cadre des projets se déroulent dans l'Inuit Nunangat. L'Inuit Nunangat est la patrie des Inuits au Canada, qui comprend les régions visées par les revendications territoriales du Nunavut, du Nunavik dans le nord du Québec, du Nunatsiavut dans le nord du Labrador et de la région désignée des Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest. Il comprend les terres, les eaux et les glaces, et désigne une zone englobant 35 % de la masse continentale du Canada et plus de 50 % de son littoral. Si une recherche est menée en dehors de cette zone, elle doit établir un lien direct avec la réalité de l'Inuit Nunangat.

Toutes les équipes de recherche doivent être composées d'un chercheur principal ou d'une chercheuse principale du Royaume-Uni, ainsi que d'un chercheur principal ou d'une chercheuse principale du Canada. Il est souhaitable que la personne représentant le Canada soit d'origine inuite ou qu'elle puisse représenter une organisation inuite ou une collectivité de l'Inuit Nunangat. Si cette dernière ne répond pas à l'une ou l'autre de ces exigences, l'équipe doit alors compter dans sa composition, à titre de cochercheur ou de cochercheuse, une personne d'origine inuite ou qu'elle puisse représenter une organisation inuite ou une collectivité de l'Inuit Nunangat et qui participe activement à l'élaboration de la proposition de recherche.

Pour évaluer l'admissibilité de l'équipe de recherche et la pertinence de la proposition, une lettre d'intention sera exigée. Par la suite, les équipes de recherche qui répondent aux critères d'admissibilité et de pertinence seront invitées à soumettre une proposition complète. Toutes les soumissions, soient la lettre d'intention et la proposition complète, doivent être soumises sur la plateforme en ligne FRQnet, [FRQnet - Portfolio \(gouv.qc.ca\)](https://frqnet.gouv.qc.ca).

Les informations relatives au concours se trouvent dans le Guide du programme, disponible dans la boîte à outils de cette page Web du programme (<https://frq.gouv.qc.ca/en/program/canada-inuit-nunangat-united-kingdom-arctic-research-programme>). Des renseignements supplémentaires sur les conditions d'admissibilité particulières à chaque partenaire de financement, ainsi que les conditions générales de ces partenaires, sont disponibles sur leur page Web respective (voir section 4, *Ressources importantes* ci-dessous). Les projets financés peuvent également être admissibles à un soutien à la recherche qui n'est pas de nature financière, offert par PARCS, le CNRC et POLAIRE. Ces contributions non financières peuvent comprendre l'hébergement, l'accès aux installations, aux sites, à l'équipement, le soutien technique, le soutien au personnel, etc. Les propositions complètes doivent détailler les contributions non financières qui seront demandées aux Partenaires.

## **Thèmes pour cet appel de propositions de projets de recherche**

Pour être admissibles, les projets doivent aborder **l'un des deux** thèmes présentés ci-dessous. Nous encourageons fortement les candidats et les candidates à consulter les organismes de financement concernés afin de s'assurer que leur projet s'inscrit dans ces thèmes.

### **Thème 1 : Les écosystèmes arctiques et leurs répercussions sur les collectivités inuites**

(financement accordé par UKRI, POLAIRE; et le FRQ, le cas échéant)

Ce thème doit traiter des travaux de recherche portant sur la compréhension des écosystèmes dynamiques de l'Arctique dans un contexte de changement rapide et sur les répercussions de ces changements sur la santé et le bien-être des Inuits. Cela inclut la recherche sur les écosystèmes terrestres et d'eau douce et sur la cryosphère (glace de mer, d'eau douce ou glaciaire, la neige, le pergélisol) à l'échelle locale, régionale et panarctique afin d'améliorer les modèles et les prévisions, ainsi que les effets des environnements marins et terrestres changeants sur les écosystèmes locaux et la vitalité et le bien-être des collectivités de l'Inuit Nunangat et des Inuits. Les exemples de recherches menées dans le cadre de ce thème peuvent inclure, **sans s'y limiter**, les éléments suivants :

- la collecte de données de base sur les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins, y compris les éléments abiotiques comme la cryosphère;
- la surveillance et la modélisation intégrée des changements dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins lorsque des données de base ont été établies, et les conséquences des impacts potentiels pour les collectivités inuites;
- la détermination des risques et des possibilités émergents découlant des changements environnementaux et leurs répercussions sur les Inuits et les collectivités inuites afin d'élaborer des stratégies efficaces et opportunes;
- l'évolution des écosystèmes et leur impact sur le patrimoine naturel et culturel de l'Arctique, ainsi que les défis et les perspectives de conservation de cet environnement unique;
- l'évolution de la diversité et de l'accessibilité des populations d'espèces marines et terrestres ainsi que les enjeux et les perspectives que cela soulève pour la sécurité et la qualité alimentaires et la diversification économique;
- les influences du changement climatique sur les activités culturelles et de récolte des Inuits afin d'améliorer la compréhension des résultats en matière de santé qui y sont associés, et de favoriser l'élaboration de politiques liées à l'adaptation aux changements climatiques fondées sur des données probantes;
- la compréhension et la projection des besoins et des lacunes engendrés par les changements climatiques dans les systèmes alimentaires dont dépendent les Inuits, notamment la sécurité alimentaire des Inuits et des produits du marché;
- la connaissance des maladies de la faune nordique, notamment les répercussions sur les aliments traditionnels et la sécurité alimentaire;
- les effets de la pollution et des activités humaines sur l'environnement local (par exemple, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les aliments traditionnels, etc.) et sur la santé et le bien-être des collectivités et des Inuits;
- la compréhension des implications des changements environnementaux sur les lois et la sécurité nationales et internationales;
- l'influence des changements climatiques sur les déterminants sociaux de la santé des Inuits;



- la détermination de lacunes dans les dispositions législatives et les politiques qui entraînent des enjeux systémiques dans les domaines de la santé et du bien-être, et la façon dont ces lacunes peuvent être exacerbées par le changement environnemental;
- les questions de mobilité pour les collectivités de l'Inuit Nunangat, notamment les facteurs contribuant à l'augmentation ou à la diminution des déplacements de personnes dans l'Arctique en raison des changements climatiques et des écosystèmes, les interactions et les liens avec d'autres facteurs tels que les migrations et les déplacements forcés, le patrimoine local et les valeurs culturelles, de même que les facteurs politiques et économiques.

## **Thèmes 2 : Les mesures d'atténuation et d'adaptation pour la résilience**

(financement accordé par UKRI, le CNRC; et le FRQ, le cas échéant)

Ce thème doit traiter des travaux de recherche portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation novatrices, pratiques et éthiques et sur des solutions technologiques découlant de la compréhension des impacts des changements environnementaux sur le logement, la santé, la nourriture et l'eau. Il y a des écarts considérables entre l'Inuit Nunangat et le reste du Canada en matière d'infrastructures, alors que celles qui existent actuellement dans l'Inuit Nunangat sont de plus en plus vulnérables aux problèmes liés aux changements climatiques. Les exemples de recherches menées dans le cadre de ce thème peuvent inclure, **sans s'y limiter**, les éléments suivants :

- les technologies permettant de réagir aux effets des conditions changeantes du sol sur les infrastructures de la collectivité, comme le dégel du pergélisol et l'érosion côtière;
- l'aménagement des réseaux routiers saisonniers pour tenir compte de la fluctuation des conditions environnementales et des répercussions sur l'accès des collectivités aux aliments traditionnels, aux infrastructures de santé et aux approvisionnements;
- les répercussions du transport maritime et les possibilités qu'il offre en ce qui concerne le parc de logements, la sécurité et la salubrité alimentaires, tant sur le plan environnemental que personnel;
- les systèmes alimentaires, d'approvisionnement en eau et de traitement des déchets innovants et adaptés aux changements des conditions environnementales pour les collectivités éloignées;
- les systèmes de production d'énergie renouvelable et de stockage à petite échelle;
- les nouvelles technologies permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des logements sociaux;
- les innovations techniques, notamment les services de télésanté, permettant de soutenir les services de santé physique, mentale et de bien-être des collectivités et des Inuits, dans le contexte des impacts liés aux changements climatiques;
- les technologies résilientes pour la construction de logements sains, novateurs, adaptables et appropriés sur le plan culturel, afin de remédier aux effets de l'entassement des ménages sur la performance des habitations, dans le contexte des impacts liés aux changements climatiques;
- les répercussions des changements environnementaux sur la disponibilité actuelle et future de l'eau potable salubre et sur son accès dans les collectivités inuites;
- les technologies de développement durable qui soutiennent les priorités des collectivités;
- les technologies qui favorisent l'apprentissage et l'éducation interprovinciaux sur les solutions en matière d'énergie renouvelable.

Les propositions doivent également aborder au moins **deux des trois** sujets transversaux ci-dessous :

- **L'économie des changements dans l'Arctique** : par exemple, de la situation locale (économies de subsistance, moyens de subsistance locaux et relations commerciales) aux nouvelles industries, notamment l'économie circulaire, le développement de nouvelles zones de pêche et de nouveaux centres logistiques, le commerce international, dont la législation et la gouvernance mondiales, et les tarifs des routes maritimes, le tourisme et l'impact socio-économique du changement climatique.
- **La résilience et le développement durable**: par exemple, des collectivités, des infrastructures et de l'industrie, ainsi que de l'environnement, dans un milieu arctique qui change sans cesse; comprendre les principaux déterminants et leurs solutions (sur les plans social, culturel, éthique, économique, géographique, politique, et liés aux infrastructures) qui permettent aux collectivités inuites de mieux s'adapter aux changements climatiques rapides de l'Arctique et/ou à l'augmentation des risques de chocs.
- **La santé et le bien-être de la collectivité inuite** : par exemple, la nature interreliée et interdépendante de la santé et du bien-être de la collectivité et les changements dans l'environnement naturel; la création d'indicateurs de santé et de bien-être qui tiennent compte des vulnérabilités climatiques et qui sont à la fois adaptés aux Inuits, à leur culture et à leur genre, et leur suivi pour documenter les influences des changements climatiques sur la santé des Inuits.

### **Financement disponible**

Le financement disponible pour cet appel est d'environ 6 900 000 dollars canadiens provenant des partenaires canadiens et de 7 630 000 livres sterling provenant de l'UKRI.

Pour les candidats ou les candidates du Canada, le montant maximum de financement envisagé par projet est de 150 000 dollars canadiens par année, pour trois ans. Les chercheurs québécois et québécoises peuvent être admissibles à un supplément annuel de 50 000 dollars canadiens des FRQ pour soutenir la participation des chercheurs et des chercheuses de la province de Québec. La demande totale de financement pour chaque projet ne peut dépasser 600 000 dollars canadiens, sur 3 ans.

Pour les candidats et les candidates du Royaume-Uni, le montant maximal du financement par projet ne peut dépasser 545 000 livres sterling (à 80 % du coût économique total), pour une durée maximale de trois ans.

### **Dates importantes**

La date limite de soumission de la lettre d'intention est le 04 août 2021, 16 h HAE (21 h BST).

La date limite de soumission de la proposition complète est le 10 novembre 2021, 16 h HNE (21 h GMT).

### **Ressources importantes**

Pour déposer votre demande dans le cadre du **Thème 1**, assurez-vous de lire le Guide du programme, ainsi que toutes les autres exigences relatives à l'admissibilité sur les sites Web des partenaires financiers.

- Pour les candidats ou candidates du Royaume-Uni :  
Conditions générales de l'UKRI : [Research Grants Handbook \(ukri.org\)](https://www.ukri.org/research-grants-handbook/)
- Pour les candidats ou candidates du Canada :  
Conditions générales de POLAIRE : *Subventions et contributions en appui aux progrès scientifiques et technologiques dans le Nord* <https://www.canada.ca/fr/savoir-polaire/financementchercheurs/subventions-et-contributions-en-appui-aux-progres-scientifiques-et-technologiques-dans-le-nord.html>

- Également, pour les candidats ou candidates du Québec :  
Règles générales du FRQ : [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/05/rgc\\_2020\\_va.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/05/rgc_2020_va.pdf)

Pour déposer votre demande dans le cadre du **Thème 2**, assurez-vous de lire le Guide du programme, ainsi que toutes les autres exigences relatives à l'admissibilité sur les sites Web des partenaires financiers.

- Pour les candidats ou candidates du Royaume-Uni :  
Conditions générales de l'UKRI : [Research Grants Handbook \(ukri.org\)](https://www.ukri.org/research-grants-handbook/)
- Pour les candidats ou candidates du Canada :  
Conditions générales du CNRC :  
English: <https://nrc.canada.ca/en/call-research-proposals-under-canada-inuit-nunangat-uk-arctic-research-programme>  
  
French: <https://nrc.canada.ca/fr/appel-propositions-recherche-cadre-programme-recherche-larctique-canada-inuit-nunangat-royaume-uni>
- Également, pour les candidats ou candidates du Québec :  
Règles générales du FRQ : [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/05/rgc\\_2020\\_va.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/05/rgc_2020_va.pdf)

Pour vous renseigner sur les **contributions non financières** ou en faire la demande, veuillez contacter directement l'organisme de financement auprès duquel vous souhaitez obtenir une contribution non financière :

- POLAIRE : Campus de la SCREA : [researchsupport-soutienalarecherche@polar-polaire.qc.ca](mailto:researchsupport-soutienalarecherche@polar-polaire.qc.ca)
- CNRC : Anne Barker, [anne.barker@nrc-cnrc.gc.ca](mailto:anne.barker@nrc-cnrc.gc.ca)
- PARCS : <https://gccollab.ca/pages/view/3994535/enresearch-in-parks-canadas-arctic-sitesfrla-recherche-dans-les-sites-arctiques-du-parcs-canada>

### **Coordonnées**

**Pour toute question d'ordre général concernant le processus d'appel, veuillez contacter les FRQ. Les questions reçues seront anonymisées et publiées sur la page du programme dans la section 6, *Foire aux questions (FAQ)*.**

**Fonds de Recherche du Québec (FRQ), [www.frq.gouv.qc.ca](http://www.frq.gouv.qc.ca)**

**Natalie Noël, [arctic@frq.gouv.qc.ca](mailto:arctic@frq.gouv.qc.ca)**

Pour obtenir des renseignements sur les recherches menées dans le cadre de chaque thème, ou pour toute question relative aux exigences d'admissibilité des différents partenaires financiers ou à leurs conditions générales respectives, veuillez contacter les personnes responsables désignées ci-dessous. Les questions reçues seront anonymisées et publiées sur la page Foire aux questions (FAQ) du concours.

**Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), [www.itk.ca](http://www.itk.ca)**

Conor Mallory, [mallory@itk.ca](mailto:mallory@itk.ca)

**United Kingdom Research and Innovation (UKRI), [www.ukri.org](http://www.ukri.org)**

Jessica Surma, [jessica.surma@nerc.ukri.org](mailto:jessica.surma@nerc.ukri.org)

**Savoir polaire Canada (POLAIRE), [www.canada.ca/fr/savoir-polaire.html](http://www.canada.ca/fr/savoir-polaire.html)  
[grants-contributions@polar-polaire.gc.ca](mailto:grants-contributions@polar-polaire.gc.ca)**

**Conseil national de recherches du Canada, <https://nrc.canada.ca/fr>**

Questions sur la recherche applicable : Anne Barker, [anne.barker@nrc-cnrc.gc.ca](mailto:anne.barker@nrc-cnrc.gc.ca)

Questions sur les exigences d'admissibilité ou les conditions générales respectives : Elena Di Francesco,  
[Elena.DiFrancesco@cnrc-nrc.gc.ca](mailto:Elena.DiFrancesco@cnrc-nrc.gc.ca)

**Parcs Canada (PARCS), <https://www.pc.gc.ca/fr>**

Stephen McCanny, [stephen.mccanny@canada.ca](mailto:stephen.mccanny@canada.ca)

# **CHAPITRE 2 : COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE**

**dans le cadre du  
Programme de recherche  
Canada-Inuit-Nunangat-Royaume-Uni dans  
l'Arctique  
2021-2025**

**Ce *Guide du programme* est complémentaire aux règles et conditions particulières établies par chaque partenaire de financement concernant son financement. Les équipes de recherche doivent lire ce guide ainsi que les règles et conditions particulières propres à chaque thème (voir Chapitre 1, *Ressources importantes*), avant de soumettre une lettre d'intention (LI) et une proposition complète.**

## **1. ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT**

L'admissibilité au financement dans le cadre du *Programme de recherche Canada-Inuit-Nunangat-Royaume-Uni dans l'Arctique* sera évaluée selon la composition de l'équipe de recherche et la pertinence du projet. Chaque partenaire de financement procédera à une vérification de l'admissibilité de l'équipe de recherche conformément à ses conditions particulières. Les partenaires valideront ensemble la pertinence du projet en accord avec le thème choisi. Il est nécessaire que l'admissibilité des membres de l'équipe de recherche et la pertinence du projet soient maintenues tout au long du processus de candidature et pendant toute la durée de l'octroi du financement.

### **1.1 ADMISSIBILITÉ DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE**

Les différents partenaires de financement évalueront l'admissibilité des équipes de recherche qui déposeront une demande dans le cadre de leur thème, selon leurs propres critères d'admissibilité, tels qu'ils sont énoncés dans leurs conditions respectives (voir Chapitre 1, *Ressources importantes*).

Les critères définissant les chercheurs principaux ou les chercheuses principales, les cochercheurs ou les cochercheuses, et les collaborateurs ou collaboratrices se trouvent dans les conditions générales relatives au financement de la recherche, propres à chaque partenaire de financement (voir Chapitre 1, *Ressources importantes*). L'admissibilité des membres de l'équipe de recherche sera déterminée en fonction des renseignements et des documents soumis, et évaluée par les partenaires de financement auprès desquels le financement est demandé.

### **1.2 ADMISSIBILITÉ DES PROJETS**

Les projets doivent être pertinents pour l'Inuit-Nunangat. On s'attend à ce que la majorité des recherches menées dans le cadre des projets s'y déroulent. L'Inuit Nunangat est la patrie des Inuits au Canada, qui comprend les régions visées par les revendications territoriales des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest), du Nunavut, du Nunavik (Nord du Québec), et du Nunatsiavut (Nord du Labrador). Il comprend les terres, les eaux et les glaces, et désigne une zone englobant 35 % de la masse continentale du Canada et plus de 50 % de son littoral. Si une recherche est menée en dehors de cette zone, elle doit avoir un lien direct avec l'Inuit Nunangat.



Carte de l'Inuit Nunangat. Source : [www.itk.ca](http://www.itk.ca)

Les projets doivent porter sur un (1) des deux (2) **thèmes** suivants :

- Thème 1 : Les écosystèmes arctiques et leurs répercussions sur les collectivités inuites
- Thème 2 : Les mesures d'atténuation et d'adaptation pour la résilience

De plus, les projets doivent aborder deux (2) des trois (3) **sujets transversaux** présentés ci-dessous :

- L'économie des changements dans l'Arctique
- La résilience et le développement durable
- La santé et le bien-être de la collectivité inuite

***Veillez consulter l'Appel de propositions de projets de recherche au chapitre 1 de ce Guide du programme pour obtenir des détails supplémentaires et des exemples présentés pour les thèmes et les sujets transversaux.***

La pertinence du projet pour l'Inuit Nunangat, les thèmes et les sujets transversaux sera déterminée sur la base des renseignements et des documents soumis, et évaluée par un comité de pertinence.

## **2. PROCESSUS DE CANDIDATURE**

Le processus de candidature se déroule en deux étapes. La première étape consiste en la soumission en ligne d'une lettre d'intention (LI), qui servira à évaluer l'admissibilité des membres de l'équipe de recherche et la pertinence du projet. La LI sera remplie et soumise par le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne, au nom de l'équipe de recherche, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne FRQnet [FRQnet - Portfolio ([gouv.qc.ca](https://gouv.qc.ca))]. Le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne doit d'abord s'inscrire sur la plateforme en ligne FRQnet en créant un compte. Le formulaire de la LI en ligne sera disponible dans le portfolio électronique du chercheur principal canadien ou de la chercheuse principale canadienne, après son inscription. On retrouve le formulaire dans la section FRQNT, dans le menu latéral « Concours disponibles » (veuillez consulter les capsules d'aide *Comment créer un compte FRQnet et Accéder aux concours disponibles et transmettre une demande* dans la boîte à outils des FRQ, sur la page Web du programme (<https://frq.gouv.qc.ca/programme/programme-de-recherche-canada-inuit-nunangat-royaume-uni-dans-larctique/>)). Le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne doit remplir le formulaire de lettre d'intention et joindre tous les documents requis pour chacun des membres de l'équipe de recherche. L'admissibilité de la lettre d'intention reposera sur les renseignements et les documents soumis sur la plateforme en ligne FRQnet.

Les équipes de recherche dont la lettre d'intention aura fait l'objet d'une évaluation positive quant à l'admissibilité des membres de l'équipe et la pertinence du projet seront invitées à soumettre une proposition complète en ligne lors de la deuxième étape. Celle-ci sera évaluée conformément aux critères d'évaluation présentés dans la section 4.3 *Évaluation des propositions complètes* du présent *Guide du programme*. Le formulaire de la proposition complète en ligne sera disponible dans le portfolio électronique du chercheur principal canadien ou de la chercheuse principale canadienne, après qu'il ou qu'elle ait reçu l'invitation. Le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne doit remplir le formulaire de la proposition complète et joindre tous les documents requis pour chacun des membres de l'équipe de recherche. L'évaluation de la proposition complète reposera sur les renseignements et les documents soumis sur la plateforme en ligne FRQnet.

## **3. LETTRE D'INTENTION**

### **3.1 DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS**

Le formulaire de lettre d'intention doit être accompagné des renseignements suivants :

- Une description sommaire du projet de recherche, qui doit être téléversée directement dans le formulaire de lettre d'intention. La description du projet doit compter au maximum deux (2) pages, et les références doivent figurer sur une (1) page au maximum, pour un total de 3 pages au plus (8 ½ x 11).

- Une estimation budgétaire à téléverser directement dans le formulaire de lettre d'intention. Des modèles de budget distincts sont fournis pour les équipes de recherche du Royaume-Uni et pour les équipes de recherche canadiennes; ceux-ci se trouvent dans la boîte à outils, sur la page Web du programme. Ces modèles doivent être utilisés pour présenter les budgets.
- Un curriculum vitae (CV) abrégé pour les chercheurs principaux canadiens et du Royaume-Uni et les chercheuses principales canadiennes et du Royaume-Uni ainsi que pour chaque cochercheur et cochercheuse. Les CV doivent être téléversés directement dans le formulaire de lettre d'intention; ceux-ci doivent compter un maximum de deux (2) pages (8 ½ x 11). Le CV abrégé doit indiquer clairement l'organisation affiliée actuelle de la personne et son statut au sein de cette organisation.
- Une liste des collaborateurs et collaboratrices qui ont un lien significatif avec le projet. Les collaborateurs et collaboratrices apportent une expertise particulière au projet, mais ne reçoivent pas de financement de la part des partenaires de financement.
- Il faut obtenir le consentement écrit de chaque membre de l'équipe de recherche et les téléverser directement dans le formulaire de lettre d'intention. Un modèle de courriel de consentement est fourni et se trouve dans la boîte à outils du programme, sur la page Web du programme.
- Tous les documents doivent être téléversés sur la plateforme FRQnet en format PDF. Si une instruction de téléversement sur la plateforme mentionne « *Un seul fichier est permis* », cela signifie que plusieurs documents doivent être fusionnés en un seul fichier PDF pour le téléversement.
- Le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne peut télécharger une copie du formulaire de la lettre d'intention et de ses annexes, en format PDF, et les sauvegarder pour les consulter ultérieurement ou les distribuer aux membres de l'équipe de recherche.

### 3.2 SOUMISSION DE LA LETTRE D'INTENTION

En tant qu'administrateur du *Programme de recherche Canada-Inuit-Nunangat-Royaume-Uni dans l'Arctique*, le FRQNT recevra les lettres d'intention des équipes de recherche par l'intermédiaire de la plateforme en ligne FRQnet. Le formulaire de lettre d'intention et les différents documents téléversés peuvent être modifiés à tout moment avant la date limite. Il ne sera toutefois pas possible de modifier la lettre d'intention ou les documents après la date limite de soumission. La plateforme n'acceptera aucune soumission après la date limite fixée. Après cette date, le FRQNT vérifiera que les soumissions sont complètes conformément aux exigences énoncées dans le *Guide du programme*. Les soumissions incomplètes ou celles qui ne répondent pas aux exigences ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie. Le FRQNT ne demandera pas les renseignements ou les documents manquants, et ceux reçus après la date limite de soumission ne seront pas pris en compte. Tout document supplémentaire fourni, mais non requis, sera supprimé de la lettre d'intention avant l'évaluation.

### 3.3 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

L'admissibilité de la lettre d'intention est d'abord évaluée en fonction de la composition des équipes de recherche. Les critères définissant les chercheurs principaux ou les chercheuses principales, les cochercheurs ou les cochercheuses, et les collaborateurs ou collaboratrices se trouvent dans les conditions générales relatives au financement de la recherche propres à chaque partenaire de financement (voir Chapitre 1, *Ressources importantes*).

- Chaque équipe de recherche doit être composée de deux (2) chercheurs principaux ou chercheuses principales; un ou une (1) du Canada, admissible au financement d'au moins un des partenaires de financement canadiens (CNRC, POLAIRE, FRQ); et un ou une (1) du Royaume-Uni, admissible au financement de UKRI.



- L'équipe de recherche peut également compter des cochercheurs ou cochercheuses et des collaborateurs ou collaboratrices.
- Les équipes de recherche doivent obligatoirement inclure, en tant que membre financé, un Inuit ou une Inuite, ou un représentant ou une représentante d'une organisation de revendications territoriales des Inuits ou leur délégué ou déléguée, ou une communauté de l'Inuit Nunangat. Si le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne n'est pas un Inuit ou une Inuite, ou un représentant ou une représentante d'une organisation de revendications territoriales des Inuits, ou leur délégué ou déléguée, ou une communauté de l'Inuit Nunangat, le partenaire inuit ou la partenaire inuite de l'équipe de recherche doit être un cochercheur financé ou une cochercheuse financée et participer dès le début à l'élaboration conjointe de la proposition de recherche.
- Les personnes désignées comme chercheurs principaux ou chercheuses principales peuvent soumettre un (1) seul projet dans le cadre de cet appel en tant que chercheur principal ou chercheuse principale et participer à un seul autre projet en tant que cochercheur ou cochercheuse ou collaborateur ou collaboratrice.
- Les personnes qui ne sont pas des chercheurs principaux ou des chercheuses principales peuvent participer à un maximum de deux (2) projets dans le cadre de cet appel en tant que cochercheur ou cochercheuse ou collaborateur ou collaboratrice.
- Les membres de l'équipe de recherche qui sont des Inuits ou Inuites, ou un représentant ou une représentante d'une organisation de revendications territoriales des Inuits, ou leur délégué ou déléguée, ou une communauté de l'Inuit Nunangat, ne sont pas soumis aux limites de participation.
- Si l'admissibilité de la composition de l'équipe de recherche est validée à l'unanimité par tous les partenaires de financement pour un des thèmes, la lettre d'intention sera alors soumise au comité de pertinence pour une évaluation plus approfondie.

### **3.4 ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DU PROJET ET DES SUJETS TRANSVERSAUX**

Dans un deuxième temps, l'admissibilité de la lettre d'intention est évaluée en fonction de sa pertinence par rapport aux thèmes et aux sujets transversaux énoncés dans l'Appel de propositions de projets de recherche (voir les thèmes dans le chapitre 1). Le comité de pertinence évaluera la pertinence des projets soumis par thème. Lorsque le thème d'une lettre d'intention est mal défini, et si l'erreur sur le thème est évidente, la lettre d'intention peut être réaffectée à l'autre thème pour une évaluation plus approfondie. Les équipes dont la lettre d'intention a fait l'objet d'une évaluation positive quant à son admissibilité générale seront invitées à soumettre une proposition complète. Le FRQNT enverra un courriel annonçant les résultats aux deux chercheurs principaux ou chercheuses principales de l'équipe de recherche. Les équipes de recherche qui auront soumis une lettre d'intention jugée inadmissible recevront un résumé des motifs du rejet. Les décisions concernant l'admissibilité des lettres d'intention sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

## **4. PROPOSITIONS COMPLÈTES**

### **4.1 DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS**

Le formulaire de proposition complète doit être accompagné des renseignements suivants :

- Une description détaillée du projet de recherche, qui doit être téléversée directement dans le formulaire de proposition complète. La description du projet doit compter au maximum dix (10) pages (8 ½ x 11), et les références doivent figurer sur deux (2) pages au maximum, pour un total de douze (12) pages au plus.

- Un budget détaillé, à téléverser directement dans le formulaire de proposition complète. Des modèles de budget distincts sont fournis pour les équipes de recherche du Royaume-Uni et pour les équipes de recherche canadiennes; ceux-ci se trouvent dans la boîte à outils du programme, sur la page Web du programme. Ces modèles doivent être utilisés pour présenter les budgets. Veuillez prévoir des fonds suffisants pour une réunion annuelle sur la collaboration au programme, en personne (si les conditions le permettent), au Canada ou au Royaume-Uni, à laquelle assisteront au moins les deux chercheurs principaux ou chercheuses principales.
- Un curriculum vitae (CV) complet pour les chercheurs principaux canadiens et du Royaume-Uni et les chercheuses principales canadiennes et du Royaume-Uni ainsi que pour chaque cochercheur et cochercheuse. Ceux-ci doivent être téléversés directement dans le formulaire de proposition complète et indiquer clairement l'organisation à laquelle la personne est actuellement affiliée et son statut au sein de cette organisation.
- Une liste détaillée des contributions non financières, le cas échéant, qui seront demandées par l'équipe de recherche, la période pour laquelle ces contributions sont requises, et à quel partenaire ces demandes seront adressées.
- Un plan de collaboration décrivant la façon dont tous les membres de l'équipe de recherche conviennent de gérer les données utilisées, recueillies ou produites dans le cadre des projets de recherche financés, ainsi que la propriété des données et la propriété intellectuelle découlant du projet, les principes éthiques à respecter et les licences de recherche (le cas échéant). Les équipes de recherche doivent se conformer aux principes favorisant l'autodétermination des Inuits et adopter une conduite éthique de la recherche qui démontre un engagement et un respect envers la *Stratégie nationale inuite sur la recherche* (SNIR). Le plan de collaboration doit comporter un maximum de deux (2) pages (8 ½ x 11) et inclure des renseignements sur les stratégies et les mesures concrètes qui seront prises pour s'assurer que l'évaluation de l'éthique, la gestion des données et la gestion de la propriété intellectuelle ont été discutées dès le début entre les membres de l'équipe de recherche. Le plan de collaboration a pour objectif de sensibiliser les membres de l'équipe de recherche et de susciter une discussion ouverte dès le départ, dans la perspective de l'établissement d'une relation à long terme.

Le plan de collaboration doit comprendre plus particulièrement les détails suivants :

- *Gestion de la propriété intellectuelle* : une stratégie sur la façon dont l'équipe de recherche collaborera et gèrera efficacement la propriété, l'accès et le contrôle des données et des renseignements, ainsi que la diffusion de toutes les données utilisées, recueillies ou produites dans le cadre des projets de recherche financés. Cette stratégie doit comprendre des renseignements sur la propriété et l'utilisation de la propriété intellectuelle découlant du projet sur lesquels tous les membres de l'équipe de recherche se sont entendus. Il est attendu que les établissements gestionnaires et les équipes de recherche établiront de véritables partenariats avec les Inuits afin d'obtenir leur consentement et des conseils sur le contexte politique et social de la recherche et sur les répercussions possibles découlant du partage ou de la publication des résultats en vue de faire progresser la *Stratégie nationale inuite sur la recherche*.
- *Gestion des données* : renseignements sur la manière dont les données obtenues dans le cadre du projet seront gérées. Il convient de définir les ensembles de données issus de la recherche qui auront une valeur potentielle à long terme et de préciser quel référentiel ou centre de données (par exemple, le centre de données environnementales du Natural Environment Research Council (NERC), le United Kingdom Data Service (UKDS) ou tout autre centre de données approprié) gèrera les données, ainsi que l'accès à celles-ci, afin qu'elles puissent être utilisées après la fin des projets de recherche. Les principes du libre accès aux données et ceux qui figurent dans la *Stratégie nationale inuite sur la recherche* doivent être respectés.

- *Gestion de l'éthique de la recherche* : détails sur les principes et les procédures éthiques à suivre et les mesures de mobilisation souhaitées pour intégrer la réflexion éthique à toutes les étapes du projet de recherche. Il faut notamment fournir des renseignements sur des situations, des personnes ou des sujets faisant partie de la recherche qui doivent faire l'objet d'une évaluation éthique et d'une validation par un comité d'éthique de la recherche (CER). Il convient d'indiquer quel CER interviendra et de fournir un calendrier du processus d'approbation de l'éthique, le cas échéant.
- *Permis et licences* : afin de montrer qu'elles connaissent les exigences réglementaires locales et régionales, les équipes de recherche doivent énumérer brièvement les exigences en matière de permis et de licences relatives au projet qu'elles proposent.
- Il est nécessaire d'obtenir le consentement écrit du chercheur principal ou de la chercheuse principale du Royaume-Uni et de tout cochercheur ou toute cochercheuse du projet, et de le téléverser directement dans le formulaire de proposition complète. Un modèle de courriel de consentement est fourni et se trouve dans la boîte à outils des FRQ, sur la page Web du programme des FRQ.
- Tous les documents doivent être téléversés sur la plateforme FRQnet en format PDF. Si une instruction de téléversement sur la plateforme mentionne « *Un seul fichier est permis* », cela signifie que plusieurs documents doivent être fusionnés en un seul fichier PDF pour le téléversement.
- Le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne peut télécharger une copie du formulaire de proposition complète et de ses annexes, en format PDF, et les sauvegarder pour les consulter ultérieurement et les distribuer aux membres de l'équipe de recherche.

#### 4.2 SOUMISSION DE PROPOSITIONS COMPLÈTES

En tant qu'administrateur du *Programme de recherche Canada-Inuit-Nunangat-Royaume-Uni dans l'Arctique*, le FRQNT recevra les propositions complètes des équipes de recherche par l'intermédiaire de la plateforme en ligne FRQnet. Le formulaire de proposition complète et les différents documents téléversés peuvent être modifiés à tout moment avant la date limite. Il ne sera toutefois pas possible de modifier la proposition complète ou les documents après la date limite de soumission. La plateforme n'acceptera aucune soumission après la date limite fixée. Après cette date, le FRQNT vérifiera que les soumissions sont complètes conformément aux exigences énoncées dans le *Guide du programme*. Les soumissions incomplètes ou celles qui ne répondent pas aux exigences ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie. Le FRQNT ne demandera pas les renseignements ou les documents manquants, et ceux reçus après la date limite de soumission ne seront pas pris en compte. Tout document supplémentaire fourni, mais non requis sera supprimé de la proposition complète avant l'évaluation.

- La proposition complète doit être conforme aux renseignements fournis dans la lettre d'intention. Des changements majeurs, de la lettre d'intention à la proposition complète, pourraient compromettre l'admissibilité de l'équipe de recherche et du projet. Aucun changement de thème ne sera accepté à cette étape, comme les propositions complètes sont soumises sur invitation. Des changements majeurs qui pourraient avoir une incidence sur l'admissibilité des membres de l'équipe de recherche ou sur la pertinence du projet ne peuvent pas être apportés entre le moment où la lettre d'intention est acceptée et celui où la proposition complète est soumise.
- Toute modification concernant les chercheurs ou chercheuses et/ou les cochercheurs ou cochercheuses du projet, à partir du moment où la lettre d'intention a été envoyée jusqu'à la proposition complète, nécessitera la soumission d'un avis de modification au FRQNT; les partenaires examineront les modifications pour s'assurer que l'admissibilité de l'équipe de recherche est maintenue.
- Toute modification à la description et/ou à la portée du projet, à partir du moment où la lettre d'intention a été envoyée jusqu'à la proposition complète, nécessitera la soumission d'un avis de modification au

FRQNT; les partenaires examineront les modifications pour s'assurer que l'admissibilité du projet est maintenue.

- Avant de soumettre une proposition complète, il incombe à l'équipe de recherche de vérifier que les modifications apportées au projet restent conformes au thème choisi, car des modifications inadéquates pourraient rendre les équipes de recherche et les projets inadmissibles.
- Les décisions concernant l'admissibilité des propositions complètes sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

### 4.3 ÉVALUATION DES PROPOSITIONS COMPLÈTES

Un comité d'évaluation évaluera la qualité scientifique et générale des propositions complètes sur la base des critères du *Guide du programme*. Le comité d'évaluation sera composé d'experts ou expertes techniques qui sont membres de la collectivité scientifique, et d'Inuits ou Inuites, ou de représentants ou représentantes d'une organisation de revendications territoriales des Inuits ou de leur représentant ou représentante, ou d'une communauté de l'Inuit Nunangat.

Critères d'évaluation de la proposition complète (100 points au total) :

<b>Qualité de la recherche (56 points) :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontre un engagement et un respect envers la <i>Stratégie nationale inuite sur la recherche</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontre une cohérence et une vision claire des objectifs généraux du projet, en accord avec le Thème 1 ou le Thème 2 de l'offre de financement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente des méthodologies de recherche actuelles qui sont réalisables dans les délais et selon les objectifs de l'offre de financement, tout en étant responsables et appropriées pour être utilisées dans l'Inuit Nunangat</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontre de l'originalité et de l'innovation, et comprend des concepts ayant un potentiel de transformation, des axes de recherche, l'avancement des connaissances, notamment en favorisant l'autodétermination des Inuits dans la recherche</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontre l'importance des conséquences prévues des travaux de recherche dans le domaine d'étude et l'influence sur l'orientation du courant de pensée et de l'activité dans ce domaine</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intègre concrètement dans la proposition de recherche les sujets transversaux énoncés dans l'offre de financement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontre des efforts manifestes pour créer des travaux de recherche diversifiés, inclusifs et équitables</li> </ul>
<b>Composition de l'équipe (16 points) :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente une expertise pertinente, diversifiée et inclusive des membres de l'équipe de recherche pour la recherche proposée, y compris des antécédents satisfaisants en ce qui concerne la réalisation de travaux de qualité de manière responsable</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontre de bonnes relations de travail manifestes ou potentielles avec les collectivités inuites concernées du Nunangat</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente des rôles équitables et significatifs dans la direction, le codéveloppement et l'exécution des travaux de recherche pour les partenaires et les membres de l'équipe inuits.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente une intégration harmonieuse entre les membres du Royaume-Uni, canadiens et inuits de l'équipe de recherche et possibilité d'établir un partenariat éthique et fructueux</li> </ul>

<b>Répercussions (16 points) :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente des plans adéquats pour assurer la diffusion et la visibilité des résultats de la recherche et de leur exécution au sein des collectivités concernées, des organisations de revendications territoriales des Inuits ou de leurs organisations désignées, et dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat, du Canada et du Royaume-Uni. Cela comprend des plans pour la communication avec les collectivités concernées et pour l'engagement à leur égard pendant le projet, ainsi que pour la communication des résultats aux collectivités une fois la recherche terminée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente un plan de collaboration, incluant des stratégies de gestion de l'éthique, des données et de la propriété intellectuelle, conforme à la <i>Stratégie nationale inuite sur la recherche</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente les répercussions et avantages éventuels des activités de recherche proposées pour les Inuits et les collectivités inuites (environnement local, économie, bien-être de la collectivité, etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontre les possibilités de créer et de maintenir des partenariats entre les membres de l'équipe de recherche au-delà de la durée de cette offre de financement</li> </ul>
<b>Renforcement des capacités et formation (12 points) :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente un plan adéquat pour le renforcement des capacités et la formation des Inuits et des membres de la collectivité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente un plan adéquat pour le renforcement des capacités et la formation des étudiants et étudiantes et des experts et expertes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontre la possibilité pour le projet de contribuer à l'autonomisation de la collectivité et de procurer des avantages à long terme en matière de renforcement des capacités</li> </ul>

Pour que le projet soit pris en considération en vue d'un financement, il faut obtenir au moins 50 % des points attribués dans chacune des quatre catégories. En plus, la somme globale des points doit être supérieure ou égale à 70 % pour qu'un projet soit pris en considération. Les recommandations formulées par le comité d'évaluation permettront de classer les propositions complètes par ordre de mérite. La distribution du financement sera basée sur l'équité et la transparence quant à la répartition du financement entre les deux thèmes, conformément à une approche de portefeuille équilibré.

Les décisions concernant l'attribution du financement sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

## **5. ANNONCE DES RÉSULTATS ET OCTROI DU FINANCEMENT**

Le FRQNT enverra un courriel aux deux chercheurs principaux ou chercheuses principales les invitant à consulter les résultats des propositions complètes, lesquels seront disponibles sur la plateforme en ligne FRQnet. La liste des titulaires des octrois sera publiée sur le site Web du programme. Une fois les résultats annoncés par le FRQNT, chaque partenaire de financement enverra des lettres officielles aux chercheurs principaux ou chercheuses principales (et aux cochercheurs ou cochercheuses, le cas échéant) des équipes de recherche qui auront été retenues pour obtenir un financement. Le financement est conditionnel à la signature d'une entente de financement entre le partenaire de financement et l'établissement gestionnaire. Les partenaires de financement doivent verser le financement aux établissements gestionnaires retenus conformément aux conditions générales de financement du partenaire de financement associé au financement.

## 6. DATES IMPORTANTES

La lettre d'intention et la proposition complète, accompagnées des documents justificatifs, doivent être soumises avant les dates figurant ci-dessous :

- Date limite de soumission de la lettre d'intention : 4 août 2021, 16 h HAE (21 h BST)
- Date de soumission de la proposition complète : 10 novembre 2021, 16 h HNE (21 h GMT)
- Annonce des résultats finaux : février 2022
- Date de début du financement : 1<sup>er</sup> avril 2022

## 7. DESCRIPTION ET NATURE DU FINANCEMENT

Chaque partenaire de financement financera les projets sélectionnés dans le cadre de leurs thèmes de recherche respectifs, en fonction de leurs capacités de financement et selon leurs propres conditions de financement de la recherche (voir Chapitre 1, *Ressources importantes*).

Les montants maximums auxquels s'engagent les partenaires de financement pour les trois années du programme sont indiqués ci-dessous :

	Max. total/projet	Max. annuel/projet
<b>R.-U.</b>	<b>545 000 £</b>	<b>181 667 £</b>
UKRI	545 000 £	181 667 £
<b>CAN</b>	<b>600 000 \$ CA</b>	<b>200 000 \$ CA</b>
CNRC	450 000 \$ CA	150 000 \$ CA
POLAIRE	450 000 \$ CA	150 000 \$ CA
FRQ	150 000 \$ CA	50 000 \$ CA

Les projets de recherche sélectionnés par les partenaires canadiens se verront attribuer un financement de la part de POLAIRE ou du CNRC, selon le thème sur lequel porte la demande. Le financement des FRQ se veut un complément à un octroi accordé dans le cadre du programme et ne peut être attribué seul. Un établissement gestionnaire canadien peut donc cumuler du financement des FRQ et du CNRC, ou des FRQ et de POLAIRE. Ce type de financement cumulatif est conforme au programme.

Dans ce cadre de projet de collaboration, il est attendu que les efforts et les coûts relatifs aux travaux de recherche soient répartis, de façon équitable et justifiée, entre les membres de l'équipe de recherche financée.

Des contributions non financières sont offertes par PARCS, CNRC et POLAIRE. La priorité pour les contributions non financières repose sur la pertinence du projet par rapport aux besoins en matière de recherche des partenaires, ainsi que par un contact hâtif avec les coordonnateurs de recherche locaux des partenaires, car la disponibilité sera déterminée selon le principe du premier arrivé, premier servi. Il n'est pas obligatoire que les propositions de projet fassent appel à des contributions non financières.

Ces contributions non financières peuvent comprendre l'hébergement, l'accès aux installations, aux sites, à l'équipement, le soutien technique, le soutien au personnel, etc.

- POLAIRE pourrait fournir l'hébergement et l'accès aux laboratoires, aux installations, le matériel mobile et le soutien technique sur place à la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA);

- PARCS pourrait fournir l'accès et, le cas échéant, l'hébergement aux sites de recherche dans l'Arctique canadien, ainsi que l'accès au personnel de soutien sur une base prioritaire;
- Le CNRC exige qu'un collaborateur ou une collaboratrice du CNRC fasse partie d'une équipe de recherche financée dans le cadre du Thème 2. La participation de ce collaborateur ou cette collaboratrice est considérée comme une contribution non financière. Le CNRC peut également fournir du personnel de recherche supplémentaire, l'accès à des installations de recherche, des sites d'essai à échelle pilote, et d'autres types d'aide, si cela est jugé pertinent pour le projet.

## **8. DURÉE ET GESTION DU FINANCEMENT**

### **8.1 DURÉE DU FINANCEMENT**

La durée maximale du financement autorisé dans le cadre du programme est de trois ans. La date de début du projet doit être transmise au gestionnaire du programme du FRQNT à des fins de coordination. Cette date correspond au moment où le premier membre de l'équipe de recherche commence à utiliser les fonds octroyés. Le projet doit commencer entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 6 mai 2022. La date de fin du projet sera définie dans l'entente de financement entre le partenaire de financement et l'établissement gestionnaire.

### **8.2 MODIFICATIONS DE DATES**

Les modifications de dates et les demandes de prolongation doivent être soumises au partenaire de financement concerné, qui consultera à son tour les autres partenaires de financement du projet avant de prendre une décision. Les partenaires de financement indiqueront aux établissements gestionnaires les procédures administratives à suivre, lorsque des prolongations sont autorisées. En général, les prolongations sans frais, pour couvrir certaines situations telles que le congé parental, sont généralement autorisées, mais elles sont assujetties aux conditions générales de financement établies par le partenaire de financement.

## **9. SUIVI ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS**

Chaque partenaire de financement a ses propres exigences en matière de suivi et de rapports scientifiques et financiers des projets subventionnés. Ces exigences seront énoncées dans les conditions générales relatives à l'octroi et incluses dans l'entente de financement entre le partenaire de financement et l'établissement gestionnaire. Les établissements gestionnaires qui reçoivent du financement de plus d'un partenaire seront liés par les exigences en matière de suivi et de comptes rendus scientifiques et financiers de ces partenaires de financement. Ces derniers sont tenus de transmettre, sur demande, leurs rapports aux autres partenaires de financement de la même équipe de recherche. En cas de conflit entre les exigences relatives aux conditions générales des partenaires de financement, toutes les mesures appropriées seront prises pour résoudre le problème d'une manière raisonnable.

Une réunion annuelle de collaboration au programme, en personne (si les conditions le permettent), sera organisée au Canada ou au Royaume-Uni, avec la participation d'au moins les deux chercheurs principaux ou chercheuses principales. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales fourniront un rapport annuel conjoint sur les progrès et les réalisations de chaque projet financé.

## **10. ÉTHIQUE ET CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE**

Toute personne ou organisation qui reçoit du financement doit faire preuve des plus hautes normes d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique. Il faut notamment que le chercheur principal canadien ou la chercheuse principale canadienne déclare, au nom de l'équipe de recherche et de ses organisations affiliées,

qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou apparent qui pourrait influencer les processus de demande et d'évaluation. Cela comporte également l'engagement de se conformer à toute autre règle d'éthique et d'intégrité qui pourrait s'appliquer selon l'endroit où la recherche sera menée, y compris celles portant spécifiquement sur la recherche au sein de l'Inuit Nunangat, ou prévues par certaines communautés ou régions inuites. Les équipes de recherche s'engagent à respecter et à appuyer la *Stratégie nationale inuite sur la recherche* (SNIR).

Chaque membre de l'équipe de recherche a le devoir de respecter les règles d'éthique et les politiques de conduite responsable de la recherche de ses partenaires de financement. Dans le cas où deux règles éthiques ou plus s'appliquent, en raison du cumul des aides financières des partenaires de financement, toutes les mesures seront prises pour résoudre le problème de manière raisonnable.

## **11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'équipe de recherche et les établissements gestionnaires doivent se conformer aux principes favorisant l'autodétermination des Inuits et adopter une conduite éthique de la recherche qui démontre un engagement et un respect envers la *Stratégie nationale inuite sur la recherche* en ce qui concerne la propriété, l'accès et le contrôle des données et des renseignements par les Inuits. Suivant les principes du libre accès aux travaux de recherche, les équipes de recherche et les établissements gestionnaires doivent au moins être en mesure d'utiliser les connaissances acquises à des fins de recherche et d'enseignement. L'équipe de recherche et les établissements gestionnaires acceptent également de s'assurer, par les ententes de financement, les conditions générales de financement de la recherche ou autrement, que toute publication évaluée par les pairs qui présente les résultats de la recherche financée par ce programme soit disponible en libre accès au plus tard 12 mois après sa publication. Par ailleurs, il est convenu que ce programme ne financera pas de recherches dont les résultats doivent rester confidentiels : les recherches financées dans le cadre du programme ne peuvent être soumises à un accord de confidentialité qui empêcherait la diffusion des résultats.

## **12. INTÉGRITÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION**

Les membres de l'équipe de recherche ou les responsables de leur établissement ne doivent en aucun temps communiquer avec les membres du comité d'évaluation. De même, les membres du comité d'évaluation ne doivent pas communiquer avec les équipes qui ont présenté leur candidature. En aucun cas, un ou une membre de l'équipe de recherche et les membres du comité d'évaluation ne peuvent discuter ou commenter le processus de sélection en cours. L'identité des membres du comité d'évaluation est d'ailleurs gardée confidentielle afin d'éviter toute tentative de collusion.

Les partenaires de financement se réservent le droit d'interdire à une équipe de recherche de présenter une demande de financement s'il y a une intervention inappropriée, un lobby, une tentative d'influence indue ou de la collusion dans le processus d'évaluation. Pour plus de détails, consulter la *Politique sur la conduite responsable en recherche* des FRQ.

Chaque personne recrutée pour faire partie du comité d'évaluation doit respecter les règles de confidentialité habituelles concernant les formulaires soumis, la composition du comité, les délibérations et les recommandations. Le président ou la présidente du comité d'évaluation, les membres, les experts ou expertes externes et tout observateur ou toute observatrice sont tenus de divulguer les éventuels conflits d'intérêts. Ils doivent signer une déclaration écrite relative à la confidentialité et au conflit d'intérêts.



### **13. ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION**

Les partenaires de financement souhaitent contribuer au soutien d'un écosystème de recherche basé sur l'équité, la diversité et l'inclusion. La mesure suivante a ainsi été mise en place afin de renforcer la prise en compte de ces principes :

Afin d'atténuer l'influence des préjugés inconscients dans le processus d'évaluation scientifique, les personnes qui y participent sont invitées à suivre une courte formation en ligne. Dans le but d'éviter le dédoublement des demandes auprès de la communauté scientifique, il a été choisi d'utiliser le module de formation portant sur *Les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs* disponible sur le site des Chaires de recherche du Canada ([chairs-chaire.gc.ca](http://chairs-chaire.gc.ca)).

Bien que cette formation ne soit pas obligatoire, nous espérons que la plupart des évaluateurs et évaluatrices choisiront de la suivre afin de renforcer l'équité du processus d'évaluation. Veuillez noter que tout le personnel des FRQ chargé de coordonner le comité d'évaluation est tenu de suivre la formation en ligne ainsi que des formations supplémentaires.

### **14. RESPONSABILITÉ**

Les partenaires de financement déploient tous les efforts raisonnables pour assurer un service optimal. Cependant, ils ne peuvent être tenus responsables d'un dommage, direct ou indirect, résultant du traitement qu'ils effectuent des demandes de financement. De plus, sans limiter la généralité de ce qui précède, les FRQ ne peuvent être tenus responsables d'un dommage direct ou indirect, découlant de la divulgation non autorisée par les FRQ de renseignements personnels ou confidentiels.

### **15. INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE**

Les FRQ ne peuvent être tenus responsables des décisions ou des dommages résultant d'informations fausses ou trompeuses fournies par les équipes de recherche, les partenaires de financement ou les évaluateurs ou évaluatrices, dans les formulaires ou autres documents requis. Les partenaires de financement présument de la bonne foi des renseignements fournis dans les demandes de financement ou dans tout autre document qui leur est soumis tout au long du processus de financement, de la LI initiale jusqu'aux rapports finaux. Les équipes de recherche et les partenaires de financement doivent être transparents et faire preuve de rigueur et de justesse dans leurs déclarations, et sont tenus de veiller diligemment à informer les partenaires de financement de tout changement dans leur situation, le cas échéant.

Les informations fausses ou trompeuses constituent un manquement à la conduite responsable en recherche, comme stipulé dans la *Politique sur la conduite responsable en recherche* et peut faire l'objet de sanctions conformément à celle-ci.

Les partenaires se réservent le droit de prendre sur-le-champ toute mesure jugée utile afin de faire cesser l'utilisation de leurs fonds publics obtenus sur la base d'informations fausses ou trompeuses, ainsi que d'entamer des recours pour obtenir la réparation des dommages subis et, s'il y a lieu, le remboursement des sommes ainsi obtenues.

### **16. DÉLAI POUR LA DIVULGATION PUBLIQUE DU RAPPORT FINAL**

Dans l'éventualité où les partenaires demandent un délai pour la divulgation des rapports scientifiques ou des rapports d'étape par l'établissement gestionnaire et les équipes de recherche, les partenaires conviennent avec l'établissement gestionnaire du délai à respecter avant la divulgation de ces documents. Habituellement, le délai ne devrait pas dépasser un mois après la validation administrative effectuée par le FRQNT et la

transmission du document aux partenaires, le cas échéant. Toutefois, ce délai peut être prolongé exceptionnellement pour des raisons jugées raisonnables. Dans un tel cas, la durée du délai sera discutée par les partenaires, l'établissement gestionnaire et l'équipe de recherche.

# Partenaires du Programme de recherche Canada-Inuit-Nunangat-Royaume-Uni dans l'Arctique



Polar Knowledge  
Canada

Savoir polaire  
Canada



UK Research  
and Innovation

Canada

National Research  
Council Canada

Conseil national de  
recherches Canada



ᐃᓄᐃᑦ ᑕᐱᓃᑦ ᑲᓇᑕᑦ  
INUIT TAPIRIIT KANATAMI



Parks  
Canada

Parcs  
Canada

Québec

Fonds de recherche – Nature et technologies  
Fonds de recherche – Santé  
Fonds de recherche – Société et culture